

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE VENCE
CITE DES ARTS

Mobile : 06.13.16.08.98
Email : servelleyvan@gmail.com
Site internet : www.asa-vence.fr

COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE
5^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DU COL DE VENCE
SAMEDI 10 & DIMANCHE 11 Octobre 2015

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côtes

L'association sportive automobile Vence Citée des Arts

Organise le **11 octobre 2015**, avec le concours de la ville de Vence une épreuve automobile, dénommée:

Course de Cote régionale du Col de Vence.

Cette épreuve compte pour :

- **la Coupe de France de la Montagne 2015 coefficient 1**
- **le Championnat du Comité Régional Automobile P. A .C A, Des Courses de Côte.**

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le visa **n 63** en date du **7 juillet 2015**

Il est enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° **!!!!!!!** en date du **!!!!!!!**

ARTICLE 1 P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1 P.OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs

<i>Président :</i>	Robert	RICHARD	licence	n° 44762/0701
<i>Membres :</i>	Gérard	BLANGERO	licence	n° 55095/0715
	Rosi	JAUDEL	licence	n° 21159/0710
<i>Directeur de Course :</i>	Robert	GALLI	licence	n° 9206/0712
<i>Directeur de course adjoint :</i>	Eric	MARTINI	licence	n° 9826/0708
<i>Commissaires techniques Responsable :</i>	Philippe	PRADO	licence	n° 56333/0702
	Jean Michel	AUDISIO	licence	n° 3344/0710
			licence	n°
<i>Relation concurrent :</i>	Jean Michel	HURES	licence	n° 51594 /0702
<i>Responsable des Commissaires :</i>	Yvan	SERVELLE	licence	n° 160882/0717
<i>Chronométrateurs d'arrivée :</i>	Sandrine	JACCERI	licence	n° 150675/0702
<i>Chronométrateurs départ :</i>	M-Christine	RICHARD	licence	n° 49602/0701
<i>Médecin</i>	A M S A R		licence	n°

AVEC L'AIMABLE PARTICIPATION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES COMMISSAIRES DU COMITE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

1.2P. HORAIRES

- Clôture des engagements : Faisant foi : le 06 octobre 2015 à minuit (Le cachet de la poste)
- Publication de la liste des Engagés : le 8 octobre 2015
- Vérifications administratives : le 10 octobre 2015 de 13h30 à 20h30
- Vérifications techniques : le 11 octobre 2015 de 13h30 à 20h30
- Affichage de la liste des concurrents Autorisés à prendre part aux essais : le 10 octobre 2015 à 20h45
- Briefing des commissaires : le 11 octobre à 8h00
- Briefing des pilotes : le 11 octobre à 8h00

Essais

- Essais non chronométrés : Le 11 octobre 2015 de 8h15 à 10h15
- Essais Chronométrés : Le 11 octobre 2015 de 10h30 à 12h30

- Affichage de la liste des concurrents Autorisés à prendre part à la course : le 11 octobre 2015 à 13h00

Course

Le Dimanche 11 octobre

- 1^{er} Montée : De 13h30 à 15h30
- 2^{ème} Montée : De 15h 45 à 18h30

Les horaires des d'essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Les « doubles montes » s'effectueront au début de chaque montée de course. La même voiture pourra être utilisée successivement.
- L'affichage des résultats provisoires se fera le 11 octobre 30 mm après la fin de la course au parc d'arrivée: embranchement du plan des noves
- Le parc fermé d'arrivée se trouvera après l'arrivée lancée sur la route de course.

Remise des prix

- La remise des prix aura lieu à 19 h 00 sur la route du col de Vence, Parking De la carrière de Musa, 30mm après l'affichage des résultats définitifs.
- Les concurrents recevront leur chèque par courrier entre le 15 et le 20 octobre 2015
- Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix : **perdront leur coupe et leur prix**

1.3P. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Obligatoires pour tous les concurrents sur le parking du vallon de la rousse à coté de la caserne des pompiers

Samedi 10 octobre 2015 de 9h30 à 19h30.

- Vérifications administratives : de 9h30 à 19h00
- Vérifications techniques : de 9h45 à 19h30

Les concurrents devront présenter :

- Leur permis de conduire
- Leur licence
- La fiche d'homologation de leur voiture
- Le passeport technique de leur voiture.

- **Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle.**
- **Pour les vérifications techniques, il est absolument obligatoire de déposer au sol tous les véhicules non accessibles, afin que les contrôles nécessaires puissent être effectués correctement.**
- **Les vérifications qui nécessitent un démontage seront effectuées au garage Simondi à Vence Tél : 04 93 58 01 21 (taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC)**

A l'issue des vérifications techniques, la liste des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le SAMEDI 10 octobre 2015 sur le parking du vallon de la rousse 20h00

REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

1ère Réunion : le 10 octobre à 19h30

1.5P DISPOSITIONS PARTICULIERES.

- Les participants ne devront pas stationner sur la route de la course le samedi 10 octobre pour des raisons de sécurité un parking sera mis à disposition pour ceux qui resteront dormir sur place.
- Pour le dimanche 11 octobre les concurrents stationneront sur la route du Col de Vence depuis la carrière de Fontan sur la route d'accès à la course matérialisée par un panneau Entrée et Fin de Zone jusqu'à la carrière de Musa. Ils devront stationner à l'emplacement qui leur sera attribué par des personnes de l'organisation, côté droit en montant de la voie publique.
- Seront admis dans la zone d'assistance, les véhicules munis d'un autocollant fourni par l'organisateur lors des vérifications administratives.

15.2p Démonstration :

Suivant la Réglementation Générale 2015 , le Code Sportif International , le Chapitre 2 (Nomenclature et définitions) , l'article 22, le paragraphe c) Démonstration (page 57) des véhicules seront autorisés en démonstration lors de cette manifestation.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de cote

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P : ENGAGEMENTS

- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
ASA VENCE CITE DES ARTS
1623 CHEMIN DU RIOU
06140 VENCE
Jusqu'au 6 octobre 2015 à minuit
- Les frais de participation sont fixés à 340 € réduits à 170 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.
Les engagements pourront être envoyés par mail servelleyvan@gmail.com par mesure de bonne réception, pour être valable à la date de clôture, les engagements devront obligatoirement être reçus et accompagnés des frais de participation. Faute de quoi l'engagement ne sera pas pris en compte les chèques ne seront pas encaissés avant la course.
- Si quatre jours avant le début du meeting le nombre des engagements enregistrés est inférieur à **50 voitures** les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.
Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait

Tout concurrent, devra notifier son forfait par un écrit, envoyé par lettre, fax ou email 24 heures avant le début du meeting.

- L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera :
 - De 30% les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,
 - De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENT

4.1P VOITURES ADMISES :

- Le nombre de voitures admises est **fixé à 130**.
- Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standards des courses de côte et slaloms. Les doubles montes sont admises

4.2P CARBURANT, PNEUMATIQUES, EQUIPEMENTS :

- Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.2.7P ECHAPPEMENT :

- * Voitures fermées, groupe CM, GT et GTTS, niveau sonore maxi admis : 105 db
- * Voitures de courses ouvertes, niveaux sonore maxi admis : 110 db

4.3P NUMEROS DE COURSE :

- Voir règlement standard des Course de Côte.

4.4P MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE :

- Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

- Publicité obligatoire (non rachetable) sera précisée par additif
- Publicité optionnelle sera précisée par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

- La Course de Cote Régionale du Col de Vence se déroule sur la D2 Route du Col de Vence.
- Le départ se trouve à l'épingle du figuier et l'arrivée l'épingle dite « l'épingle du ball-trap ».
- La course se déroule en une montée d'essais libres, une montée d'essais chronométrés et deux montées de course.
- Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
- Départ : Epingle du figuier
- Arrivée : l'épingle du ball-trap
- Pente Moyenne : 4,5 %
- Longueur du parcours : 2km 400
- Modalité de retour au départ : Les concurrents seront stockés après l'arrivée lancée sur la route du col de Vence. Le retournement s'effectuera sur une sur largeur matérialisée par un commissaire de route. La voiture du Directeur de course récupèrera les concurrents afin de les ramener au parc d'assistance.
- Parc de Départ : Au niveau de l'embranchement du plan des noves (Pré-grille de départ)
- Parc d'arrivée : 500m après l'épingle du ball-trap

6.2P. ROUTE DE COURSE.

- Le départ sera situé à l'épingle dite « l'épingle du figuier »
- Les concurrents prendront le départ pour une distance 2400 M.
- L'arrivée se trouvera l'épingle dite « l'épingle du ball-trap »
- Les concurrents qui auront passé la ligne d'arrivée pourront faire demi-tour sur une sur largeur pour se remettre en position de retour au parc.

6.3 P FILE DE DEPART :

- File de départ : Route du col de Vence. Les conducteurs devront se ranger en file de départ, au minimum 10 minutes avant leur heure de départ prévue. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté à l'heure, pourra être exclu de l'épreuve.

Rappel : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet

6.4P SIGNALISATION :

Voir règlement standard des courses de Côte.

6.4.1 Particularité de la présentation du drapeau rouge pour les courses de côte

Le concurrent ayant fait l'objet de la présentation du drapeau rouge ne pourra prétendre à refaire sa montée; Seuls les concurrents bloqués en aval seront autorisés à reprendre le départ

6.5P. PARC CONCURRENT :

- Le parc concurrent sera situé sur la route du Col de Vence.
- Les concurrents et leur assistance seront placés par groupe sur la route, toutes les voitures ouvertes se trouveront au début de la zone, les voitures fermées se trouveront sur la fin de la zone.
- Le parc des concurrents sera muni de hauts parleurs pour appeler les concurrents par groupe pour prendre le départ.
- Le parc concurrent sera accessible à partir de 6H00 le dimanche 11 octobre.
- Les remorques devront être garées correctement à la carrière de Musa sur l'emplacement précisé par l'organisateur
- Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents:
De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg ayant fait l'objet d'un contrôle périodique.
De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc des concurrents.
La pénalité pour défaut de bâche ou d'extincteur est de 200 euros. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

6.6P.PARC FERME FINAL :

Le parc fermé final est obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés. Le parc est situé sur la route du Col de Vence dans la zone de pré-grille de départ.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIEL :

- Les tableaux d'affichage seront placés :
 - Pendant les vérifications : place du Grand Jardin a Vence
 - Pendant les essais et la course au parc de départ : Carrière de Musa
 - Pendant le délai des réclamations après l'arrivée, au parc fermé d'arrivé.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part, des dispositions, ou des changements d'horaires, qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE :

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

- Au départ de la course le Dimanche 11 octobre de 8H15 à 12H30 et de 13H30 à 18H30
- Une relation radio sera mise en place du parc d'assistance au départ
- Centre de secours le plus proche : Vence tel 18 ou le 04 92 11 21 11 (Pompiers)

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P Conférence aux pilotes (Briefing)

La conférence aux pilotes aura lieu à la carrière de Musa le Dimanche 11 octobre à 8H00. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE :

Voir règlement standard des Courses de Côte

- La compétition commencera à partir de **13h 30 le dimanche 11 octobre 2015**
- Elle s'effectuera en **deux montées**.
- Seul le **meilleur temps sera retenu** pour le classement (sauf cas d'ex aequo voir article 9)
- Les concurrents devront être sous l'ordre du directeur de course à partir de **13h 20 le dimanche 11 octobre** sous peine de se voir refuser le départ.
- Procédure de départ :les concurrent partiront dans l'ordre des groupes suivants F2000 , FC, N /FN/SP , A/FA, GT de série ,GTTS , CNF/CN/CM ,D/E au sein de chaque groupe, les concurrents partiront dans l'ordre croissant des classes de cylindrées , zone de stationnement ou du parc d'arrivée ver le parc de départ ou le parc fermé , tous les pilotes sont dans l'obligation de boucler leur ceinture de sécurité , le port du casque est obligatoire pour les pilotes en monoplace ou biplaces. **DE PLUS IL EST INTERDIT DE PRENDRE QUI QUE SE SOIT A BORD DE SA VOITURE DANS QUEL CONTEXTE QUE SE SOIT. TOUTE INFRACTION POURRA ENTRAÎNER DES PENALITES OU SANCTIONS DE LA PART DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**
- Tous les concurrent qui ne seront pas au départ de leur convoi depuis le parc d'assistance, ne pourront plus se rendre en pré grille et se verront refuser la montée de course.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES :

Voir règlement standard des courses de côte.

L'échauffement des pneumatiques par tout moyen **est formellement interdit**.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Voir règlement standard des Courses de cote.

- Le classement s'effectuera sur le meilleur temps chronométré parmi les deux montées de course
- Ex aequo : le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps effectué dans l'autre montée. Si un ex aequo subsistait, le classement serait effectué au meilleur temps des essais.
- Il sera établi :
 - un classement général
 - un classement par groupe
 - un classement par classe
 - un classement féminin

ARTICLE 10P.PRIX

Remise des prix : financières, des coupes seront distribuées à tous les participants présents.

Les Prix ne sont pas cumulables. Les chèques seront envoyés par la poste sous huitaine.

Classement générale	1°	170 €	2°	150 €	3°	100 E
Classement classes de 1a 4 partants	1°	100 €				
Classement classes de 5 a 8 partants	1°	100 €	2°	80 €		
Classement classes + de 8 partants	1°	100 €	2°	80 €	3°	50 €
Classement féminin de 1 a 5 partants	1°	100 e	2°	50 €		
Classement féminin + de 5 partantes	1°	100 €	2°	70 €	3°	50€

Tout concurrent absent de la remise des prix perdra le bénéfice de son prix

Un buffet froid suivra.